



Dans le Morbihan, la pêche de plaisance préoccupe les navigateurs

Les évolutions réglementaires, l'environnement, les zones de mouillage, la pêche sont des préoccupations quotidiennes de l'Union nationale des associations de navigateurs du Morbihan, qui a tenu son assemblée générale samedi 9 novembre 2024.

Ouest-France Publié le 15/11/2024 à 07h45



La pêche de plaisance est l'une des préoccupations des navigateurs. | THIERRY CREUX/QUEST-FRANCE

L'Union nationale des associations de navigateurs (Unan) du Morbihan a tenu son assemblée générale samedi 9 novembre 2024. Entretien avec son président, Jacques de Certaines.

Qu'est-ce que l'Union nationale des associations de navigateurs du Morbihan (Unan) ?

L'Unan 56 fédère 2 600 adhérents dans 27 associations sur le littoral morbihannais. Elle a été créée il y a 32 ans, pour agir sur l'avenir de la plaisance dans le département. L'Unan est organisée en sept groupes de travail avec 40 bénévoles qui entretiennent des relations régulières avec les organismes adéquats. La plaisance et la pêche de plaisance ne sont pas un long fleuve tranquille. Les évolutions réglementaires ne sont pas toujours cohérentes.



30 membres des associations adhérentes à l'UNAN 56 ont assisté à l'assemblée générale qui s'est déroulée à Séné. | OUEST-FRANCE

Quelles sont les préoccupations de l'Unan ?

Nous voulons dresser un inventaire départemental des infrastructures de carénage avec l'Office français de la biodiversité. Nous aimerions que les Zones de protection renforcées soient mieux délimitées et que les conseils des mouillages soient généralisés dans le Morbihan, ce qui n'est pas le cas partout. L'association souhaite mettre en place les mesures préconisées par la gendarmerie pour la sécurité des biens dans les ports de la Compagnie des ports morbihannais (CPM) et s'intéresse à la vidéosurveillance, à la restriction d'accès aux pontons. L'association s'inquiète de l'opacité dans les budgets de gestion des ports et des zones de mouillages, comme dans les opérations de renouvellement des occupations du domaine public maritime ou les listes d'attente, préjudiciable aux plaisanciers et au fonctionnement des mouillages et des ports. 215 places supplémentaires vont être distribuées. Nous avons aussi appris que les plates du Golfe, bateau emblématique, ne seraient plus exonérées de la redevance domaniale.

Et la pêche de plaisance dans le Golfe ?

L'Unan France a adhéré à la confédération Mer et libertés. Nous souhaitons faire remonter nos souhaits de prise pour le bar et le lieu, soit deux poissons par jour et par pêcheur, et montrer les incohérences actuelles de gestion de la pêche de loisir et professionnelle. Nous poursuivons la réflexion sur le permis de pêche, sur les déclarations des pêcheurs et des prises, obligations européennes prévues au plus tard en 2026. On estime à 3 millions le nombre de pêcheurs de loisir à pied ou en bateau. Nous sommes insuffisamment représentés. Les quotas de pêche pour les plaisanciers sont-ils correctement établis en tenant compte de la ressource et des prélèvements ?